

Paris, le 6 avril 2007 - n°67/D130

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Transports

Avant-projet de programme statistique 2008

page

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Secrétariat Général, Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et prospective 2

Fiches descriptives d'enquêtes 18

Réunion du 11 mai 2007

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Secrétariat Général

Direction des affaires économiques et internationales,
Service économie, statistiques et prospective (SESP)
et autres services, organismes et entreprises concernés

1. Introduction :

Les aménagements de l'offre de statistiques dans le domaine des transports répondront en partie aux priorités décrites dans le rapport du CNIS sur les besoins d'information dans le domaine des transports (rapport Bernadet). Il s'agira de mettre en place de nouvelles opérations statistiques mais aussi de valoriser des sources statistiques, jusqu'alors peu utilisées dans le secteur, et de développer les synthèses sur les transports. Ces orientations conduisent ainsi à prévoir de nombreuses opérations nouvelles en vue de mieux répondre aux besoins d'information statistiques et de répondre aux obligations européennes. Deux thèmes principaux orienteront les travaux en 2007, la logistique et le transport routier. Néanmoins, la contrainte actuelle pesant sur les moyens pourrait conduire à la remise en cause de certaines opérations en cours d'année.

L'amélioration et le développement de l'offre de statistiques dans le domaine des transports s'inscrivent dans le besoin d'ajuster notre offre aux demandes et interrogations actuelles. Ces ajustements peuvent, pour certaines opérations, revêtir un caractère obligatoire (règlement européen), mais aussi correspondent au besoin d'auditer notre offre ce qui entraîne une remise à plat de certaines opérations.

Deux nouvelles enquêtes se mettent en place en 2007. La première concerne la collecte de l'activité fret des nouveaux opérateurs ferroviaires sur le territoire français suite à l'ouverture du marché national en mars 2006. La seconde enquête, effectuée en partenariat avec l'Insee, porte sur les stratégies de localisation des activités des groupes de logistique et de transport. Par ailleurs, des monographies seront effectuées auprès de quelques entreprises du secteur pour évaluer la production de déchets du secteur, en réponse au règlement européen.

De nouvelles opérations sont en cours d'élaboration. Menée conjointement avec l'Insee et l'Inrets, l'enquête nationale transports et déplacements, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SESP, se déroulera d'avril 2007 à avril 2008 (précédente en 1993-1994). Les résultats définitifs seront disponibles en mars 2009. Les travaux pour la mise en place de nouveaux indices de prix, suite au règlement européen, devraient déboucher sur la mise en production d'un indice de prix pour le fret aérien, et la définition d'indices de prix pour le transport maritime ainsi que pour le secteur de la manutention et de l'entreposage. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier la faisabilité d'une enquête auprès des entrepôts, dans l'objectif d'une mise en place en 2008 ou 2009. Dans le domaine mal connu des marchandises en ville, un programme national, piloté par la direction Générale de la Mer et des Transports, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les marchandises en villes, les dernières enquêtes ayant plus de 10 ans. Toutefois, ce programme est dépendant de l'obtention de moyens financiers couvrant le coût élevé de ces enquêtes.

L'audit de l'offre de statistiques du SESP mené en 2005 a conduit à redéfinir le dispositif d'observation du Transport routier de voyageurs (TRV). Les travaux en 2007 consisteront à redéfinir les besoins d'information et de proposer pour 2008 un nouveau dispositif de mesure de l'activité sur ce champ en remplacement de l'enquête TRV. L'utilisation des données des contrôles techniques qui permettront d'évaluer précisément le parc en service et les kilométrages réalisés sera la première étape du travail.

Le transfert de 18 000 kilomètres de routes de l'Etat aux départements modifie en profondeur l'organisation du système d'information sur la circulation routière. Jusqu'alors, la circulation routière était suivie sur le seul réseau routier national. Avec le transfert d'une partie du réseau, le ministère en

charge des transports, dans le cadre de la loi sur la décentralisation, prépare un décret en Conseil d'Etat, définissant les modalités de remontée de l'information sur les trafics concernant les réseaux départementaux. Le détail de ces données est en cours de négociation, il porte sur la fourniture du trafic total départemental mais également sur le trafic des sections de réseau à trafic important. Par ailleurs, ce transfert modifie le périmètre de l'indice national de circulation qui permet de suivre mensuellement le trafic sur le réseau routier national. Celui-ci sera, à partir de 2007, calculé sur le nouveau réseau national. Son mode de calcul sera également révisé, il permettra à partir de la mi-2007 de distinguer les autoroutes et voies rapides urbaines des autoroutes et voies rapides interurbaines.

Les nouvelles opérations statistiques concernent également la valorisation de dispositifs existants jusqu'alors peu exploités. La production de statistiques localisées en direction de nos correspondants régionaux suit la même logique. La connaissance du parc de véhicules, à partir des travaux d'appariement entre les données du fichier central des automobiles et les données sur les contrôles techniques, donnera lieu après l'exercice réalisé en 2006, à un nouvel exercice en 2007 avant publication des résultats. Cet exercice sera effectué en 2007 sur les véhicules lourds (poids lourds, bus et cars). Les appariements de sources différentes apporteront une connaissance nouvelle sur les groupes, sur le rôle structurant de la logistique sur les flux de transports... La détermination du nombre d'emplois liés au transport de fret et à la logistique, l'accès aux données sur le marché du travail des emplois de transport et de la logistique donneront lieu à des publications en 2007.

Les opérations statistiques concerneront également la réévaluation de certaines séries, par la prise en compte de nouvelles séries disponibles (pour les tonnes-kilomètres réalisées par les pavillons étrangers sur le territoire français par exemple) et un important travail de rétopolation des comptes de la branche transport en partenariat avec l'Insee. Les premiers travaux sur la ventilation des dépenses des administrations publiques, notamment pour les infrastructures, commenceront en 2007.

Au-delà de ces évolutions, l'offre statistique devra intégrer deux évolutions majeures qui concerneront les statistiques à publier dès 2008. Il s'agit tout d'abord du changement de nomenclature d'activité (NAF Rev 2), qui conduira en 2007 à la mise en place d'une double nomenclature dans l'enquête annuelle d'entreprise. La deuxième évolution à prendre en compte est la mise en place sur les résultats 2008 de la nomenclature des produits NST 2000 et de son ajustement éventuel pour la France (mise en place d'un comité de pilotage).

Valorisation et diffusion des résultats des opérations

Les choix stratégiques du SESP arrêtés en 2006 pour la publication des données sur internet permettront en 2007 de revoir son système de diffusion. Cette refonte touchera dans les deux ans qui viennent l'ensemble des productions statistiques des transports. Elle concernera en priorité les données de l'enquête annuelle d'entreprise et la diffusion de données régionales.

Plusieurs enquêtes seront valorisées en 2007. Deux enquêtes effectuées par le SESP en 2006 seront valorisées, il s'agit de l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL), la précédente enquête ayant été menée en 2001 et une enquête sur les conditions de travail des conducteurs routiers, enquête qui s'inscrit dans les travaux menés en commun avec la Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT). Les résultats détaillés du sondage de circulation seront mis en ligne par le SETRA en 2007. Le CERTU présentera les résultats de l'enquête stationnement au 2^{ème} semestre.

Les travaux de valorisation de l'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » (enquête ECHO) ont permis de recueillir, auprès des chargeurs et autres opérateurs de la chaîne de transport, les informations essentielles relatives aux déterminants logistiques du choix modal et aux caractéristiques des envois. Les travaux de valorisation se poursuivront, le thème des marchandises en ville fera l'objet de traitements spécifiques.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées, enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- Enquête auprès des entrepôts

L'enquête visera à décrire l'offre d'entrepôts sur le territoire métropolitain. On cherchera à identifier les caractéristiques des entrepôts mais aussi obtenir des éléments sur leur activité (type de produits stockés, tonnages entrants et sortants, temps de stockage, taux de remplissage). La demande part d'un constat, l'entreposage est très mal connu en France. Il n'existe pas de répertoire des entrepôts, la seule information disponible est d'utiliser les permis de construire pour les entrepôts pour évaluer la surface disponible mais cette source souffre de plusieurs défauts. Seule l'offre des grands opérateurs pour compte d'autrui fait l'objet d'un suivi de la part des professionnels. La connaissance des implantations, de la stratégie des acteurs, la connaissance fine des activités sont aujourd'hui des questions incontournables, étroitement associées à la compétitivité des territoires, en concurrence à l'échelle internationale.

- Enquête nationale sur les transports et les déplacements (ENTD)

L'ENTD 2007-2008 sera la cinquième de la lignée des enquêtes Transport réalisées par le ministère chargé des Transports et l'Insee depuis les années soixante en France (1966-67, 1973-74, 1981-82, 1993-94). L'objectif de ces enquêtes est la connaissance des déplacements des ménages résidant en France et de leur usage des moyens de transport tant collectifs qu'individuels. Ces enquêtes sont les seules sur la mobilité réalisées à cette échelle et qui décrivent tous les déplacements, quels que soient le motif, la longueur, la durée, le mode de transport, la période de l'année ou le moment de la journée. Elles s'intéressent aussi aux possibilités d'accès aux transports collectifs et aux moyens de transport individuels dont disposent les ménages.

Comme pour les précédentes enquêtes, le SESP assure la maîtrise d'ouvrage de l'ENTD 2007-2008, qui sera réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) de fin avril 2007 à fin avril 2008. Sous réserve de disponibilité de tous les financements envisagés, notamment de ceux émanant d'autres partenaires, l'échantillon national comportera environ 11 000 ménages. Des extensions d'échantillon seront réalisées dans cinq régions, la Bretagne, le Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées à la demande des Conseils régionaux, Ile de France et pays de la Loire.

Une expérimentation de recueil de données par un GPS, auprès d'un sous-échantillon de personnes volontaires, permettra de tester les effets de l'introduction de ce nouveau mode de collecte, continuer à produire des statistiques sur la mobilité des Français en améliorant la qualité du recueil et produire de nouvelles statistiques utiles, que ne permettent pas de calculer les outils actuels.

- Enquête sur les stratégies d'implantation des groupes à l'étranger

L'enquête a pour objectif principal de connaître les phénomènes de délocalisation de tout ou partie des activités d'un groupe (ou d'une entreprise) vers l'étranger. Elle doit en particulier permettre de mesurer l'importance de ces délocalisations, notamment en terme de part de l'activité délocalisée, et d'en obtenir les principales caractéristiques : localisation, objectifs et conséquences. Cette enquête fera également un zoom plus précis sur les trois dernières délocalisations du groupe pour en avoir les principales caractéristiques.

Pour les groupes de transport et de logistique, cette enquête doit également permettre d'avoir une bonne connaissance des phénomènes de sous-traitance qui sont très complémentaires des délocalisations (choix entre délocalisation et sous-traitance).

Cette enquête est une opération commune avec l'INSEE, qui effectuera cette enquête dans deux autres secteurs d'activité. L'avis d'opportunité de cette enquête est demandé dans le cadre de l'interinformation statistiques d'entreprises.

- Indice des prix dans l'entreposage et la manutention

Le règlement européen 1165/98 modifié par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe D de ces deux textes.

L'enquête vise à relever trimestriellement les prix des services des auxiliaires de transports spécialisés en entreposage et en manutention et à évaluer les variations des prix de ces services sous la forme d'un indice trimestriel base 100 au premier janvier 2006.

- Indice des prix dans le transport maritime de marchandises

Mise en place d'un indice de prix dans le transport maritime de marchandise en réponse au règlement européen (règlement européen 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme). Le secteur du transport maritime de marchandises se décompose en deux grandes activités. Le transport en vrac de marchandises solides ou liquides (pétroles), et le transport de produit en container.

Pour la première activité, dont les prix sont très volatils, il existe déjà des indicateurs internationaux des prix, par grandes régions du monde : ce sont les prix du marché. Ils seront donc repris comme tels par le SESP. Pour la seconde activité, l'enquête vise à relever les prix pour évaluer les variations de prix dans les services de transport maritime de marchandises en container au départ de France sous la forme d'un indice trimestriel base 100 au premier janvier 2006.

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés de fichiers administratifs pour 2008

- Connaissance du parc

Des travaux d'appariements entre les données des contrôles techniques (données UTAC) et les données du fichier central des automobiles ont été réalisées pour estimer le parc de véhicules particuliers fin 2005. Un même travail sera réalisé en 2007 avant publication de nouvelles données sur le parc. Ce travail sur les véhicules particuliers sera également effectué pour les poids lourds (contrôle technique obligatoire chaque année), les bus et les cars (contrôle technique obligatoire tous les six mois). L'utilisation systématique des données sur les kilométrages parcourus permettra de faire des évaluations des kilométrages réalisés par les transports collectifs routiers de voyageurs et le transport routier de marchandises. Une exploitation pour les véhicules utilitaires légers est également prévue.

- Estimation des tonnages pour les données douanières pour le commerce intra-communautaire

Le rapport Bernadet signalait les manques et l'appauvrissement de l'information douanière qui joue un rôle extrêmement important dans la connaissance des flux physiques de marchandises. La réforme des statistiques douanières au 1er janvier 2006 a conduit à ne plus demander les tonnages transportés pour environ 3000 produits de la nomenclature douanière dans le cadre des échanges intra communautaires. Ces données sont désormais remplacées par des unités de volume qui sont propres à chacun des produits. Le SESP utilise désormais pour l'évaluation des tonnages échangés par produits des clés de passage entre unités de volume par produits et tonnage transporté. Cette utilisation de clés de passage marque un appauvrissement important de la statistique douanière et faute d'un recalcul périodique des clés de passage, une dégradation dans le temps de ces données.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008.

- Valorisation de dispositifs statistiques existants

Les appariements de fichiers (enquête TRM et SITADEL pour les données sur les surfaces d'entrepôts, LIFI, SUSE...) apporteront une connaissance nouvelle sur les groupes, sur le rôle structurant de la logistique sur les flux de transports... La détermination du nombre d'emplois liés au transport de fret et à la logistique (à partir des DADS), l'accès aux données sur le marché du travail des emplois de transport et de la logistique (données NOSTRA, DARES) donneront lieu à des publications en 2007. Les données sur le marché du travail, jusqu'alors peu utilisées, donneront lieu à la production d'un tableau de bord au niveau du ministère (qui regroupera également les métiers de la construction et du tourisme).

Les sources EPURE (emplois et salaires) GRECO (registre des transporteurs), SINE (système d'information sur les nouvelles créations d'entreprises) seront exploitées et certaines seront valorisées dans des publications du SESP. Cette valorisation de sources existantes implique un investissement croissant dans les projets de bases de données en ligne et de cartographie. Les besoins de connaissance des échanges dans des situations de crise, l'organisation des transports de produits « critiques » donneront lieu en 2007 à des travaux pour le compte du service du ministère en charge des transports, responsable de la sécurité civile.

- Réévaluation des séries des comptes transports

Les opérations statistiques concerneront également la réévaluation de certaines séries, par la prise en compte de nouvelles séries disponibles (pour les tonnes-kilomètres réalisées par les pavillons étrangers sur le territoire français par exemple) et un important travail de réropolation des comptes de la branche transport en partenariat avec l'Insee. Les premiers travaux sur la ventilation des dépenses des administrations publiques, notamment pour les infrastructures, commenceront en 2007.

- Mise en place de nouvelles nomenclatures

Au-delà de ces évolutions, l'offre statistique devra intégrer deux évolutions majeures qui concerneront les statistiques à publier dès 2008. Il s'agit tout d'abord du changement de nomenclature d'activité (NAF Rev 2), qui conduira en 2007 à la mise en place d'une double nomenclature dans l'enquête annuelle d'entreprise. Jouant un rôle pilote dans la mise en place de la nouvelle nomenclature en 2008, les contraintes sur la production de cette enquête seront particulièrement renforcées. La deuxième évolution à prendre en compte est la mise en place sur les résultats 2008 de la nomenclature des produits NST 2000 et de son ajustement éventuel pour la France (mise en place d'un comité de pilotage).

3. Opérations répétitives

3.1. Travaux intermodaux

3.1.1. Enquête annuelle d'entreprise (enquête d'intérêt général, obligatoire).

Cette enquête est réalisée par le SESP auprès d'environ 15 000 entreprises des différents secteurs des transports. Les volets sectoriels ainsi que le plan de sondage a été revu pour l'enquête 2006 (cf. partie 2.2 ci-dessus).

3.1.2 Système d'information sur les Transports (cf. 2.2 ci-dessus).

Volet Marchandises (SITRA-M)

La banque de données actuelle sur les flux de marchandises (SITRA-M) est alimentée à partir des fichiers du SESP, de la SNCF, de Voies navigables de France (VNF) et des Douanes.

3.1.3. Statistiques sur les accidents de transport de matières dangereuses par voies terrestres

Synthèse statistique réalisée par la direction des transports terrestres (DTT), à partir des comptes rendus relatifs aux accidents de transport de matières dangereuses par route, rail ou voie navigable intérieure.

3.1.4. Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport

Réalisée actuellement par le SESP dans le transport fluvial et dans le transport routier de marchandises (enquête d'intérêt général, non obligatoire) par suivi des prix de prestations représentatives. En cours de mise en place pour le fret aérien. A mettre en place pour le transport maritime de marchandises et pour l'entreposage et la manutention.

3.2. Transports aériens

3.2.1. Dispositif annuel d'information concernant les compagnies aériennes françaises.

Réalisée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) sur les trafics (passagers, fret et poste), l'utilisation de la flotte et les effectifs.

3.2.2. Exploitation mensuelle et trimestrielle des formulaires d'aérodromes.

Réalisée par la DGAC sur les trafics locaux et les renseignements techniques concernant les mouvements d'appareils.

3.2.3. Résultats mensuels provisoires des principales compagnies françaises et des principaux aéroports.

Exploitation réalisée par la DGAC sur les trafics (passagers, fret et poste).

Le système de collecte et de diffusion de ces informations est en cours d'évolution vers une collecte automatique des informations exploitées pour aboutir à la connaissance des flux en fonction de l'origine et de la destination des passagers.

3.3. Transports maritimes

3.3.1. Base de données portuaires

Gérée par la direction des transports maritimes, routiers et fluviaux (DTMRF), elle concerne l'activité des ports maritimes de commerce métropolitains et d'outre-mer, navires, escales, marchandises et passagers transportés. C'est à partir des données de cette base que la France satisfait aux obligations résultant de la directive 95/64/CE du Conseil de l'Union européenne du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer.

3.3.2. Base de données sur la flotte de commerce française

Consistance de la flotte de commerce sous pavillon français, par type de navire et armateur, statistiques élaborées par la DTMRF.

3.3.3. Enquête sur les activités de l'armement français

Exploitation par la DTMRF d'une enquête réalisée par Armateurs de France auprès de l'armement français ; elle permet d'estimer des tonnes-milles pour le pavillon français et les navires affrétés.

3.3.4. Personnel de la marine marchande

Exploitation de documents administratifs, réalisée par la direction des affaires maritimes (DGMT- DAM) : répartition des effectifs par âge, emploi, qualification, secteur d'activité.

3.3.5. Emploi maritime au commerce

Enquête réalisée par la DAM auprès des principales entreprises françaises de transport maritime. Répartition des effectifs de marins français et étrangers par secteur d'activité, registre d'immatriculation, nationalité, nature du contrat et qualification. Cette opération fait l'objet, actuellement, d'un réexamen.

3.4. Transports fluviaux

3.4.1. Statistiques du trafic de la navigation intérieure

Exploitation annuelle réalisée par les Voies navigables de France (VNF) à partir des déclarations de chargement : trafics des bateaux selon les sections de voies navigables et les ports.

3.4.2. Situation de la flotte de bateaux de navigation intérieure en exploitation

Bases de données VNF et DGMT : ventilation des bateaux par catégorie, âge, tonnage, puissance.

3.4.3. Enquête semestrielle auprès des artisans bateliers

Collecte semestrielle réalisée par VNF sur l'activité et les coûts d'exploitation des artisans bateliers.

3.4.4. Dénombrement du personnel marinier

Informations annuelles diffusées par le SESP, à partir de données de VNF, de la Caisse nationale de retraite de la batellerie et de l'URSSAF Batellerie.

3.4.6. Enquête sur le tourisme fluvial

Enquête réalisée par VNF sur l'activité des loueurs de bateaux de plaisance, des sociétés de bateaux-promenades et des sociétés de bateaux-hôtels.

3.5. Transports ferroviaires et remontées mécaniques

3.5.1. Statistiques concernant la SNCF,

Effectifs, matériel, énergie consommée, accidents, trafic commercial (fret et passagers)

3.5.1A. Statistiques concernant les opérateurs ferroviaires

Enquête obligatoire auprès des opérateurs en réponse aux besoins d'informations prévues par le règlement européen et les demandes de la CEMT (pour les données trimestrielles)

3.5.2 Statistiques concernant Réseau Ferré de France

RFF fournit à partir de 2005 des données sur les flux de transport sur le réseau ferroviaire types de trains, information par segment de réseau.

3.5.3. Fichier informatique des remontées mécaniques

Exploitation annuelle réalisée par la direction générale de la mer et des transports (DGMT) – (service technique des remontées mécaniques et des transports guidés).

Fichier technique : classification des appareils selon leurs caractéristiques techniques.

Fichier trafic : trafic passagers ; jours de fonctionnement ; tarif saison hiver et saison été (collecte pour environ 2 800 appareils sur 4 000).

3.6. Transports routiers

3.6.1. Transports routiers de marchandises

3.6.1.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (enquête d'intérêt général, obligatoire)

Enquête hebdomadaire par sondage et par voie postale réalisée par le SESP auprès des propriétaires de camions de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et de tracteurs routiers (80 000 questionnaires environ par an), pour mesurer le trafic et les transports tant pour compte d'autrui que pour compte propre effectués par les véhicules à moteur immatriculés en France (de moins de 15 ans d'âge). C'est en 2002 que la limite inférieure de taille des camions est passée de 3 tonnes de charge utile (borne incluse) à 3,5 tonnes de PTAC (borne exclue, en cohérence avec le seuil d'accès à la profession de transport routier, au niveau européen).

- 3.6.1.2. Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers des entreprises de transport routier par exploitation des disques de chronotachygraphe
(enquête d'intérêt général, non obligatoire)
Opération de collecte et traitement statistique de disques de chronotachygraphe pilotée par le SESP, avec exploitation des disques de chronotachygraphes de 750 conducteurs par trimestre. Ces données seront en partie récupérées par voie électronique pour les nouveaux chronotachygraphes à partir de 2006
- 3.6.1.3. Enquête annuelle sur la durée du travail et les rémunérations des conducteurs routiers
Complémentaire de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par exploitation des disques de chronotachygraphe (cf. 3.6.1.2).
- 3.6.1.4. Enquête de conjoncture auprès des entreprises de transport routier de marchandises
(enquête d'intérêt général, non obligatoire)
Enquête d'opinion mensuelle réalisée par l'Insee depuis début 2006.
- 3.6.1.5. Enquête de conjoncture auprès de la messagerie
Enquête trimestrielle réalisée par le SESP, auprès de 28 entreprises ou groupes d'entreprises : évolution passée de l'activité, en volume (nombre d'envois et tonnage) et en valeur (chiffre d'affaires). Questionnaire remanié fin 2003 pour mieux répondre à la demande de la profession.
- 3.6.1.6. Dépouillement statistique des résultats d'examen d'attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport
Dépouillement réalisé par la direction générale de la mer et des transports (DGMT) : nombre de candidats présentés et reçus.
- 3.6.1.7. Etat statistique sur l'utilisation des titres administratifs de transport.
Exploitation réalisée par la DGMT des états trimestriels des autorisations délivrées et restituées.
- 3.6.1.8. Exploitation des comptes-rendus accompagnant les autorisations multilatérales
Réalisée par la DGMT pour la CEMT : tonnes, tonnes-kilomètres, relations.
- 3.6.1.9. Aides de l'Etat aux regroupements d'entreprises de transport routier de marchandises – Fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC)
Bilan annuel réalisé par la DGMT.
- 3.6.1.10. Dépouillement statistique des réunions des commissions des sanctions administratives et des sanctions prises par les Préfets à l'encontre des transporteurs routiers
Réalisé par la DGMT (organisation et animation des contrôles).
- 3.6.1.11. Enquête sur les résultats des contrôles du transport routier sur route et en entreprise
Réalisé par la DGMT. (organisation et animation des contrôles).
- 3.6.1.12. Tableau de bord de l'emploi et de la formation du groupe AFT-IFTIM
Enquête sur l'emploi et la formation dans la branche transport (au sens de la convention collective) réalisée annuellement auprès de 2000 établissements (y compris de transport routier de voyageurs).
- 3.6.1.13. Enquête de conjoncture de la Banque de France
Enquête mensuelle sur les opinions des transporteurs routiers de marchandises et des chefs d'entreprises de déménagement recueillies par téléphone (450 tous les mois) sur l'activité, les prix, les effectifs, la trésorerie.
- 3.6.2. Transports urbains et routiers de voyageurs.**
- 3.6.2.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes
(enquête d'intérêt général, obligatoire)
Cette enquête a été stoppée en 2006, en cours de rénovation.

3.6.2.2. Transports publics urbains de province

Exploitation annuelle, réalisée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) en liaison avec les CETE, des cahiers d'information remplis par les autorités organisatrices et les exploitants : structure des réseaux, parcs, effectifs, trafics, tarifs, résultats financiers. Opération menée en partenariat avec l'Union des transports publics (UTP) et le Groupement des autorités responsables de transport (GART).

3.6.2.3. Transports collectifs non urbains de province

Réalisée par le CERTU auprès des départements, avec le concours des CETE : offre de transport, organisation et usage des services, dépenses des départements, modernisation des réseaux. Opération menée en partenariat avec l'Association des départements de France (ADF). Questionnaire en cours de révision.

3.6.2.4. Statistiques annuelles concernant la RATP

Effectifs, matériel, réseaux (autobus et réseau ferré), voyageurs, voyageurs-kilomètres, véhicules-kilomètres.

3.6.2.5. Panel de conducteurs

Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SESP ; déclarations chaque quinzaine des panélistes : achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.

3.6.2.6. Panel parc-auto

Panel SOFRES de 10 000 ménages, financé par l'ADEME, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et, certaines années, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) permettant l'observation annuelle des comportements automobiles des ménages : taux d'équipement, kilométrages annuels, consommation, structure du parc, achats.

3.6.2.7. Enquêtes sur les pratiques de déplacements en milieu urbain

Réalisées par les autorités organisatrices de transports urbains, avec le concours du CERTU, auprès des ménages : caractéristiques des ménages et de leurs déplacements, mode de transport utilisé, motifs des déplacements...

3.6.3. **Parc : Fichier central des automobiles (FCA)**

Le fichier central des automobiles (FCA) comprend les véhicules utilitaires et les voitures particulières. Il est géré par l'Association auxiliaire de l'automobile sous la responsabilité du SESP, à partir des contenus des cartes grises communiqués par le ministère de l'intérieur. Le FCA permet la réalisation d'exploitations statistiques (connaissance du parc et des immatriculations, données conjoncturelles sur le marché de l'automobile, base de sondage) mais est également utilisé à des fins administratives (établissement du parc d'intérêt national, du parc de réquisition militaire). Le FCA sera rapproché des données du contrôle technique afin de permettre d'améliorer son contenu et l'estimation du parc effectivement en service au premier janvier 2006

3.6.4. **Infrastructure et circulation routières**

3.6.4.1. Identification du réseau national

Exploitation et mise à jour par les DDE du Système d'information connaissance du réseau routier (SIR) du SETRA /CSTR : caractéristiques du réseau national.

3.6.4.2. Recensement permanent de la circulation sur les routes nationales et les autoroutes non concédées

Réalisé par les DDE et les CETE, avec le concours de la direction de la sécurité et de la circulation routières : détermination du trafic par des compteurs automatiques permanents (1600) ou temporaires. Le SETRA est chargé des publications.

3.6.4.3. Indice national de circulation

Réalisé par le SETRA/CSTR à partir de données de comptages sur un échantillon de sites (250) et de périodes d'observation. En cours de révision : calcul sur le nouveau réseau routier national après transfert aux départements, distinction entre urbain et interurbain pour les autoroutes et les voies rapides.

3.6.4.4. Recensement permanent de la circulation sur les autoroutes concédées

Réalisé par les sociétés d'autoroutes et l'ASF, aux péages sur les autoroutes fermées, et à partir des compteurs automatiques sur les autoroutes ouvertes : trafics par sections et tronçons.

3.6.5. **Sécurité routière**

3.6.5.1. Exploitation nationale du fichier des accidents corporels de la circulation routière, réalisée à partir des bulletins d'analyse d'accidents corporels (BAAC)

Réalisée par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) à partir des procès-verbaux des BAAC (gendarmerie nationale et police nationale) : tous accidents corporels.

3.6.5.2. Sondages sur les vitesses, le port de la ceinture de sécurité et du casque

Réalisés par l'ONISR à partir d'enquêtes par sondages, quadrimestrielles (au moyen de radars ou de cinémomètres) sur un panel de points représentatifs ; intégration des résultats dans les bilans de circulation routière. L'utilisation du système informatisé de recueil des données (SIREDO) est en cours d'expérimentation.

4. **Allègement de la charge statistique des entreprises**

Les allègements de charge importants seront réalisés dans le cadre de la mise en place de la réforme des statistiques d'entreprises (programme Insee). L'enquête TRV, suspendue en 2006, sera remplacée par une enquête demandant le recueil d'une information beaucoup moins lourde et sur un champ plus réduit en privilégiant les données administratives existant par ailleurs (pour le transport collectif urbain en île de France – hors RATP-). Cette enquête n'a pas vocation à être annuelle, l'information annuelle sur le kilométrage et le parc en circulation, obtenue dans le cadre des contrôles techniques, sera privilégiée.

5. **Aspects particuliers du programme 2008**

5.1. **Aspects « régionaux et locaux »**

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

Les travaux entrepris par le SESP pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les Déclarations Annuelles de Données Sociales) ont connu des premières réalisations et devraient s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions. Une première exploitation sur les métiers de la logistique va permettre en 2007 de fournir des données localisées sur ce domaine.

Le SESP développe la mise à disposition des DRE de données conjoncturelles régionales. Après les flux trimestriels issus de l'enquête Transport Routier de Marchandises (TRM), les données trimestrielles issues de Sirène – Démographie, et celles d'Epure, la fourniture de données trimestrielles d'offres et de demandes d'emploi (base NOSTRA de la DARES) au niveau régional devrait aboutir dans le courant de l'année 2007.

Un serveur de fichiers rassemble depuis mai 2005 les nombreuses données semi-agrégées (sous forme de fichiers excel) régulièrement mises à disposition des DRE, avant le développement et la mise en ligne d'une banque de données interrogeable à distance ("BD-Inport", base de données intranet pour les ORT"). En attendant, les fichiers existants sont transférés dans le logiciel Beyond, pour une interrogation annuelle et des regroupements plus aisés.

Les DRE consultent, via l'Intranet du ministère ("SITRANET") des informations de la banque de données SITRAM relatives aux transports de marchandises et des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues des recensements de la population de 1990 et 1999. L'ancienne publication annuelle "SITRAM, données détaillées" a été remplacée, pour les années 2004 et 2005, par un accès aux données par internet ("SITRAM-I"), avec possibilité d'exportation en format pdf ou xls. Enfin, des indicateurs régionaux seront mis sous Internet, dans le cadre de BDL Internet (Base de Données en Ligne du SESP).

5.2. Aspects "environnement"

Le SESP développe le chapitre du rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) consacré à l'environnement et aux externalités du transport, ainsi que, depuis 2004, des dossiers pluriannuels d'analyse économique des politiques publiques des transports intégrant une valorisation de ces externalités (émissions de CO₂,...). Le chapitre se compose principalement de séries statistiques ou de résultats d'enquêtes régulières pouvant faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Son élargissement s'inscrit dans le cadre d'une fonction de « veille technologique » assurée par le SESP dans ce domaine, en liaison avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN) et d'autres organismes spécialisés comme le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA).

5.3. Aspects « européens »

Les statistiques sur la mobilité des voyageurs ne sont que très partiellement couvertes par le système statistique européen. Cependant, il existe un ensemble assez cohérent de textes, en général des règlements, relatifs aux statistiques de transport de marchandises, selon les différents modes.

Pour le transport routier de marchandises, le cadre d'un relevé statistique harmonisé est défini par le règlement n°1172/98 du 25 mai 1998, avec des dispositions de mise en oeuvre dans les règlements n° 2691/1999 du 17 décembre 1999 (spécification des codes par pays), n° 2163/2001 du 7 novembre 2001 (règles de transmission des données), n° 6/2003 du 30 décembre 2002 (diffusion et échange des données) et n° 642/2004 du 6 avril 2004 (exigences de précision). Au 1er trimestre 2007, Eurostat a achevé la mise au point d'une version actualisée de l'outil ILSE (Index des lieux faisant l'objet de statistiques en Europe) qui prend en compte les codes géographiques des nouveaux Etats membres. Un nouveau règlement pourrait être adopté en 2007 ou 2008 pour mettre fin à la période de transition pour la codification régionale complète des transports internationaux. De plus, il est envisagé en 2007 de préparer la publication d'un nouveau texte prévoyant l'extension du contenu des tableaux de diffusion annexés au règlement n° 6/2003.

Pour le transport ferroviaire, le règlement n° 91/2003 du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer (marchandises et voyageurs) complété par le règlement n° 1192/2003 (nouvelles définitions et adaptation de l'annexe H relative aux accidents), a organisé la fourniture progressive, à partir de 2004, d'un ensemble de tableaux trimestriels et annuels. Le nombre de tableaux augmente d'année en année, les derniers tableaux à fournir portant sur les segments de réseau (données 2005 à fournir à la mi-2007). En France, la principale nouveauté en 2007 concerne le recueil de statistiques des nouveaux opérateurs ferroviaires, autres que la SNCF, qui ont commencé à réaliser des opérations de transport de fret à partir de 2006.

Pour le transport fluvial, la directive n° 80/1119 du 17 novembre 1980 relative au relevé statistique des transports de marchandises par voies navigables intérieures concernait 11 Etats membres (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Slovaquie), et deux pays candidats (Bulgarie et Roumanie) sont également concernés. Cette directive a été récemment remplacée par le règlement (CE) n° 1365/2006 du 6 septembre 2006 qui l'abroge à partir du 1er janvier 2007. Ce règlement, qui définit 5 tableaux annuels ou trimestriels

au lieu des 18 tableaux annuels, trimestriels ou mensuels de la directive de 1980, sera complété en 2007 par un règlement d'application fournissant des précisions méthodologiques sur la collecte des données.

Pour le transport maritime, le texte de base est la directive n° 95/64/CE du Conseil du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises par voies navigables intérieures. Cette directive a été complétée par les décisions de la Commission n° 988/385/CE du 13 mai 1998, n° 2000/363/CE du 28 avril 2000 (liste actualisée des ports et modifications mineures aux tableaux définis en annexes de la directive), n° 2001/423/CE du 22 mai 2001 (modalités de publication ou de diffusion des données) et n° 2005/366/CE du 4 mars 2005 (actualisation de la liste des ports, ajout de variables et de définitions afin de distinguer la collecte des données sur les passagers de croisière). L'actualisation de la directive de 1995 se fera de façon graduelle pour traiter successivement l'utilisation de la NST-2000 pour les données 2008 (adoption visée pour 2007), la mise à jour de la liste des ports et des changements concernant d'autres nomenclatures pour les données 2009 (à adopter en 2008) et enfin l'obligation de fournir le tableau B1 sur les marchandises (adoption espérée pour 2011).

Pour le transport aérien, le règlement n° 437/2003 du 27 février 2003 sur les données statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne a été complété par les règlements n° 1358/2003 du 31 juillet 2003, n° 546/2005 du 8 avril 2005 (liste des aéroports, description des fichiers de données et des moyens de transmission, version révisée des tableaux, codes et définitions) et n° 158/2007 du 16 février 2007 (actualisation de la liste des aéroports et prise en compte des aéroports de la Bulgarie et de la Roumanie).

6. Diffusion des travaux

Les choix stratégiques du SESP arrêtés en 2006 pour la publication des données sur internet permettront en 2007 de revoir son système de diffusion. Cette refonte touchera dans les deux ans qui viennent l'ensemble des productions statistiques des transports. Elle concernera en priorité les données de l'enquête annuelle d'entreprise et la diffusion de données régionales.

Plusieurs enquêtes seront valorisées en 2007. Deux enquêtes effectuées par le SESP en 2006 seront valorisées, il s'agit de l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL), la précédente enquête ayant été menée en 2001 et une enquête porte sur les conditions de travail des conducteurs routiers, enquête qui s'inscrit dans les travaux menés en commun avec la Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT). Les résultats détaillés du sondage de circulation seront mis en ligne par le SETRA en 2007. Le CERTU présentera les résultats de l'enquête stationnement au 2^{ème} semestre.

Les publications relatives aux enquêtes statistiques, d'intérêt général, obligatoires ou non, des programmes d'enquêtes sont les suivantes :

- Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE)

Les résultats définitifs de l'EAE transport font l'objet des diffusions suivantes :

- une présentation générale dans un numéro spécifique de « SESP - Infos rapides, transports » :
- une publication sur internet des « Données détaillées structurelles du SESP, Transport » virtuelle, consultable sur le site internet du ministère
 - Les entreprises de transport
 - Enquête annuelle d'entreprise

La diffusion de l'EAE 2005 donnera lieu à une publication en mai 2007 et à la diffusion sur internet des résultats détaillés à la fin du premier semestre 2007.

- Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM)

Des résultats mensuels de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM) sont intégrés dans les numéros de la série « SESP - infos rapides, transports » consacrés à la conjoncture des transports et dans le Bulletin statistique du SESP - Transport (mise à jour mensuelle dans la partie « statistiques » du site internet du ministère).

Les résultats trimestriels de l'enquête TRM font également l'objet de numéros spécifiques de « SESP - Infos rapides, transport » :

Diffusion annuelle détaillée de l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises en 2005, sur le site internet du ministère.

- Enquête sur l'utilisation des véhicules automoteurs spécialisés (VASP)

Les résultats de l'enquête VASP feront l'objet de diffusions suivantes :

une présentation générale, par type de véhicules, dans un numéro spécifique de « SESP - Infos rapides, transports » : les résultats relatifs aux bennes à ordures et aux camping cars ont été diffusés.

- L'enquête sur la durée du travail des conducteurs

Les résultats trimestriels ou semestriels de l'enquête permanente sur la durée du travail et les rémunérations des chauffeurs routiers sont diffusés dans les publications de l'Observatoire social des transports.

Les résultats sont également repris dans les publications annuelles de l'observatoire social des transports, « Bilan social 2005 du transport routier de marchandises » (janvier 2007)

- Enquête Insee « services » dans le secteur des transports

L'enquête conjoncture dans les transports est intégrée à compter de 2006 dans l'enquête « Services », enquête européenne harmonisée obligatoire, de rythme mensuel, à partir d'un échantillon de l'ordre de 400 entreprises du secteur du transport.

- Enquête trimestrielle « messagerie »

Les résultats de l'enquête relative à la messagerie, enquête en partenariat avec TLF, font l'objet, tous les trimestres, d'un numéro de « SESP - Infos rapides, transport ».

- Enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises

Les résultats de l'enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises font l'objet, tous les semestres, d'un numéro de « SESP - Infos rapides, transport » :

- Enquête trimestrielle sur les prix du transport routier de marchandises

Les résultats de la nouvelle enquête trimestrielle sur les prix du transport routier de marchandises font l'objet, d'une première publication en mars 2006. Les résultats trimestriels seront présentés chaque trimestre dans la publication « SESP - Infos rapides, transport » :

- Panel « Suivi de la demande touristique » (SDT) de la direction du tourisme, utilisé par le service économique et statistique pour le suivi des déplacements à longue distance

L'exploitation, dans une optique « transport », des résultats du panel « Suivi des déplacements touristiques », fait l'objet d'un numéro spécifique de « SESP Infos rapides, transport »

Le site internet du ministère de l'équipement, dans sa partie "économie et statistiques" (www.statistiques.equipement.gouv.fr), propose aussi l'accès aux publications traditionnelles du service (Sesp en bref, SESP-Infos rapides, Notes de synthèse...), la mise en ligne des principaux résultats sous forme de tableaux ou de séries chronologiques annuelles ou conjoncturelles, mais aussi, désormais, l'équivalent de ce qui était antérieurement diffusé sous forme de publication papier « Données détaillées structurelles du SESP ».

Le mémento des statistiques des transports est également diffusé en ligne, pour les éditions « Résultats 2004 » et suivantes. Seule devrait subsister sur supports papier et cédérom une publication actuellement en projet sur « La France des transports ».

Le site www.statistiques.equipement.gouv.fr a été restructuré. Il offre un accès plus facile aux différents types d'informations disponibles, et accroît le rôle de ce canal dans nos divers moyens de

diffusion. Cette restructuration sera complétée par le développement du projet « Bases de données en ligne » qui permettra aux utilisateurs un accès direct aux données détaillées de nos enquêtes ou sources administratives (enquêtes TRM, EAE, fichier central des automobiles...). L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux données pour l'utilisateur et une réduction du coût de mise à disposition pour le SESP.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Formation « Transports, Tourisme », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête auprès des visiteurs étrangers (EVE)	Direction du tourisme et BdF-Direction de la Balance des paiements	Mise en place en 2004.		
Enquête "Vacances"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En octobre 2004, sur les vacances d'hiver 2003-2004 et celles d'été 2004.	Dans le cadre de l'EPCV.	Terminée
Fichier communal des capacités d'hébergement	Insee - DAT - Pôle tourisme	Projet sur la période 2004-2008		
Suivi des hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings	Insee - DAT - Pôle tourisme		Mise en place d'un dispositif	En cours
Extension de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transports de marchandises	SESP		Couverture progressive, en liaison avec l'extension du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles	Effectué pour la route, en projet pour le transport aérien (2007), le maritime, l'entreposage et la manutention (2008)
Enquête "envois – chargeurs - opérateurs" ECHO	SESP	En 2008 au mieux	Les traitements de L'enquête 2003-2004 sont terminés. Les premiers résultats ont été présentés début 2006	Rapport en 2006, analyses thématiques 2007 (marchandises en ville...)
Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL)	SESP	Réalisation en 2006, sur 2005	Enquête complémentaire à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises	Diffusion des résultats fin 1 ^{er} semestre 2007
Enquête sur l'utilisation des véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	SESP	Prévue en 2008 sur 2007	Enquête complémentaire à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises	Reportée (revoir les attentes, garder le volet camping cars)
Enquête « Transit »	SESP	Fin 1 ^{er} semestre 2005	Poids lourds tous pavillons passant les barrières alpine ou pyrénéenne	Diffusion des premiers résultats en mars 2006

opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Evolution du suivi des transports de voyageurs longue distance	SESP		Consolidation du système de suivi	Premiers résultats sur 2004 allers-retours dans la journée
Suivi des transports de voyageurs par rail	SESP (en liaison avec SNCF et RFF et autres opérateurs ferroviaires)		Entrée en application en 2004 du règlement CE 91/2003 du 16/12/2002	Effectué
Enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises	SESP	Première réalisation en 2004, prochaine en 2006	Enquête complétant le suivi permanent de la durée du travail réalisé à partir des disques de chronotachygraphes.	Résultats disponibles mi 2007
Enquête nationale Transport	SESP, INRETS, INSEE	2007		Premiers résultats en décembre 2008, résultats détaillés 1 ^{er} semestre 2009
Enquête Innovation	SESSI	Fin 2005 /2006		Premiers résultats en 2006
Enquête TIC dans les transports (COI-TIC)	INSEE- DARES	4 ^{ème} trim. 2005		Premiers résultats en 2007

<p style="text-align: center;">Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité</p>
--

	page
• Enquête sur l'activité des entrepôts	19
• Indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés	21
• Indice des prix du transport maritime de marchandises	23
• Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie	25

Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Enquête sur l'activité des entrepôts

1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité des entrepôts

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à décrire l'offre d'entrepôts sur le territoire métropolitain. On cherchera à identifier les caractéristiques des entrepôts mais aussi obtenir des éléments sur leur activité (type de produits stockés, tonnages entrants et sortants, le temps de stockage, le taux de remplissage). Les entrepôts seront également définis en fonction de l'accès des différents modes de transports (plates-formes multimodales).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande part d'un constat, l'entreposage est très mal connu en France. Il n'existe pas de répertoire des entrepôts, la seule information disponible est d'utiliser les permis de construire pour les entrepôts pour évaluer la surface disponible mais cette source souffre de plusieurs défauts. Seule l'offre des grands opérateurs pour compte d'autrui fait l'objet d'un suivi de la part des professionnels. L'Enquête Annuelle d'Entreprise permettra de recueillir, à partir de l'enquête sur les résultats de 2006, des informations sur les entrepôts des entreprises du secteur de l'entreposage non frigorifique. Pour les autres entrepôts, qui représente plus de 2/3 des surfaces d'entreposage, on ne dispose pas de données sur leur activité.

La connaissance des implantations, de la stratégie des acteurs, la connaissance fine des activités sont aujourd'hui des questions incontournables, étroitement associées à la compétitivité des territoires, en concurrence à l'échelle internationale. Le groupe de réflexion interministériel en 2006 dans le cadre du PIPAME (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques) sur le thème de la logistique, pointe cette limite du système d'information. Cette limite est présente également dans le rapport du CNIS sur les besoins d'information dans le domaine des transports.

L'évaluation de l'offre d'entreposage et de sa connaissance en matière d'activité pourrait ouvrir dans un second temps à une utilisation conjoncturelle de données concernant cette activité, dans la mesure où elle est un bon indicateur de la santé de l'économie. Cette première étape de caractérisation pourrait déboucher sur la mise en place d'un système de remontées d'informations conjoncturelles. Ces informations trimestrielles pourraient être intégrées dans l'Indice de Production des Services de Transports (IPST), produit trimestriellement par le SESP.

5. Principaux thèmes abordés

Les variables d'intérêt de l'enquête seront les caractéristiques de l'entrepôt : frigorifique ou non, surface, volume. On recueillera également des données sur les produits stockés (avec un niveau de détail compatible avec l'information disponible dans le système d'information des entrepôts), le taux moyen de remplissage. Pour chaque groupe de produits, les données suivantes pourront être recueillies : tonnage entrant, tonnage sortant, temps moyen de stockage, activité de « cross-docking » sans stockage... On mesurera également les activités associées (conditionnement, « co-packing »),

préparation de commande, « co-manufacturing »). Le marché de l'entrepôt sera évalué (compétence locale, nationale ou internationale). Enfin, on abordera le thème de la multi-modalité des entrepôts (accès ferroviaires, fluvial ou maritimes).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Le dispositif actuel sur les entrepôts ne couvre que le compte d'autrui. Il est géré par les professionnels. L'objectif est d'obtenir un système d'information sur l'ensemble de l'offre, compte propre et compte d'autrui, les activités associées ainsi que les relations avec les systèmes de transport.

7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage

Le champ de l'enquête est l'ensemble des entrepôts. Il n'y a pas de répertoire des entrepôts, donc pas de base de sondage immédiate. On doit donc utiliser des sources indirectes : on privilégiera la source Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) pour repérer les entrepôts à partir des établissements ayant un nombre significatif d'emplois logistiques (repérés par la profession (PCS)). Pour constituer la base de sondage, une première enquête légère (téléphonique) permettra de vérifier que les établissements repérés sont des entrepôts. D'autres sources pourront être également mobilisées, notamment la base des permis de construire (SITADEL), et les bases professionnelles. Un échantillon sera alors sélectionné pour relever les données annuelles.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

L'enquête sera réalisée par le SESP. Elle assurera un relevé annuel de données de cadrage sur les thèmes définis en commun avec les professionnels du secteur.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Un objectif important, dans la mise en place de cette enquête, est de poser des questions dont les réponses sont au plus proches des informations figurant dans les systèmes d'information des entrepôts. Ceci assure que le temps de réponse au questionnaire annuel restera limitée à moins de 30 minutes.

Par ailleurs, on étudiera la possibilité de récupérer les données sous une forme électronique, issue directement du système d'information de l'entrepôt.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaillera en concertation avec les principaux acteurs du secteur : FEDIMAG (Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'Etat), TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France), les organisations des chargeurs, quelques grands groupes et les administrations concernées (DGMT).

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication annuelle disponible sur le site du ministère.

Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Indice des prix de l'entreposage et de la manutention

1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à relever trimestriellement les prix des services des auxiliaires de transports spécialisés en entreposage et en manutention et à évaluer les variations des prix de ces services sous la forme d'un indice trimestriel base100 au premier janvier 2006.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe D de ces deux textes.

Par ailleurs, l'indice des prix dans l'entreposage et la manutention rejoindra le dispositif statistique du SESP qui comprend pour l'instant des indices dans le transport routier de fret et le transport fluvial de fret et prochainement dans le transport aérien et le transport maritime de fret. Les méthodologies employées pour ces enquêtes sont très proches, et conformes aux recommandations conjointes d'Eurostat et de l'OCDE

5. Principaux thèmes abordés

Prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en collaboration avec les acteurs principaux du secteurs : fédérations professionnelles (voir le point 10) et entreprises du secteur. Elles tiendront compte des services d'entreposage, de manutention et de tous les services logistiques associés à ces services.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

L'enquête viendra compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage

Le champ de l'enquête est l'entreposage et la manutention, repérés par les codes 631A (manutention portuaire), 631B (manutention non portuaire), 631D (entreposage frigorifique) et 631E (entreposage non frigorifique) de la nomenclature d'activité française.

La variable suivie est définie par la réglementation européenne : « Prix à la production » (variable 310).

Pour tenir compte de la forte concentration du secteur sous forme de grands groupes plutôt que de sociétés, notamment dans l'entrepôtage, le SESP pourra être amené à interroger ces groupes sur les prix des prestations du groupe en lieu et place des entreprises.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'expérience montre que la visite d'un enquêteur dans une entreprise n'excède jamais 90 minutes. Il n'y a pas lieu de penser que ce temps soit dépassé dans le cadre de cette enquête.

Les relevés trimestriels sont conçus afin de requérir de la part de l'entreprise un minimum de temps, notamment parce que les prestations ont été définies en dialogue avec l'entreprise. Chaque relevé est donc spécifique à l'entreprise de transport, et l'interroge sur des éléments connus par un correspondant identifié au moment de la visite. Le nombre de prestations suivies sera fonction de la taille de l'entreprise et de la diversité de son activité.

Les relevés de prix seront au maximum adaptés au système d'information des entreprises pour alléger la charge de réponse. Le retour de ces prix par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix quel que soit le nombre de prestations de l'entreprise.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : FEDIMAG (Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'Etat), TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France) et les administrations concernées (DGMT).

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » qui sera disponible sur le site du ministère.

Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Indice des prix du transport maritime de marchandises

1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Indice des prix du transport maritime de marchandises

3. Objectifs généraux de l'enquête

Le secteur du transport maritime de marchandises se décompose en deux grandes activités :

- le transport en vrac de marchandises solides ou liquides (pétroles).
- le transport de produit en container.

Pour la première activité, dont les prix sont très volatiles, il existe déjà des indicateurs internationaux des prix, par grandes régions du monde : ce sont les prix du marché. Ils seront donc repris comme tels par le SESP.

Pour la seconde activité, l'enquête vise à relever les prix pour évaluer les variations de prix dans les services de transport maritime de marchandises en container au départ de France sous la forme d'un indice trimestriel base 100 au premier janvier 2006.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe D de ces deux textes.

Par ailleurs, l'indice des prix dans le transport maritime de marchandises rejoindra le dispositif statistique du SESP qui comprend pour l'instant des indices comparables dans le mode routier et fluvial et bientôt dans le mode aérien. Les méthodologies employées pour ces enquêtes sont très proches, et conformes aux recommandations conjointes d'Eurostat et de l'OCDE

La connaissance des évolutions de prix des différents modes de transport doit permettre d'améliorer la comparabilité des résultats de ces enquêtes, au niveau national (entre modes de transport) et au niveau international (entre États membres). Elle doit aussi permettre à Eurostat d'agréger les résultats de façon à obtenir des indicateurs européens.

La connaissance des évolutions de prix du transport maritime de marchandises permettra une meilleure connaissance de ce marché en pleine expansion. En particulier elle permettra de faire un partage de l'évolution du secteur entre activité et prix, notamment pour l'établissement de l'IPST (Indice de la Production de Services de Transport) du SESP et pour les besoins des comptes nationaux de l'INSEE.

5. Principaux thèmes abordés

Prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en fonction de l'origine en France et de la destination, du type de produit transporté, et du type de contrat liant les parties concernées.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

L'enquête viendra compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage

Le champ de l'enquête est le transport maritime de marchandises, repéré par le code 611A de la nomenclature d'activité française.

La variable suivie est définie par la réglementation européenne : « Prix à la production » (variable 310).

Pour tenir compte de la forte concentration du secteur sous forme de grands groupes plutôt que de sociétés, le SESP pourra être amené à interroger ces groupes sur les prix des prestations du groupe en lieu et place des sociétés. Ainsi deux ou trois acteurs dominants représentent probablement plus de 80% du secteur.

Au-delà des deux ou trois acteurs dominants du secteur, pour les entreprises de taille plus modeste, la base de sondage sera le répertoire SIRENE géré par l'INSEE.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

L'enquête comporte deux phases :

- visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

Pour les grands groupes du secteur et pour assurer une meilleure confidentialité des données, les données collectées pourront l'être directement sous forme d'indices relatifs à chaque prestation déterminée en commun entre le SESP et l'entreprise ou le groupe.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'expérience montre que la visite d'un enquêteur dans une entreprise n'excède jamais 90 minutes. Même si le transport maritime possède des particularités, il n'y a pas lieu de penser que ce temps soit dépassé dans le cadre de cette enquête.

Les relevés trimestriels sont conçus afin de requérir de la part de l'entreprise un minimum de temps, notamment parce que les prestations ont été définies en dialogue avec l'entreprise. Chaque relevé est donc spécifique à l'entreprise de transport, et l'interroge sur des éléments connus par un correspondant identifié au moment de la visite. Le nombre de prestations suivies sera fonction de la taille de l'entreprise et de la diversité de son activité.

La mise à l'étude d'un retour des données par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : DGMT (Direction Générale de la Mer et des Transports) et les « Armateurs de France », fédération professionnelle du secteur.

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » qui sera disponible sur le site du ministère.

Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à relever trimestriellement les chiffres d'affaires et volumes d'activité (tonnage et nombre d'envois) des services de messagerie et fret express tant au plan national que pour l'activité internationale. Ainsi les évolutions des volumes d'activité et des prix de ces services seront suivies chaque trimestre.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête est mise en place en collaboration étroite avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) qui regroupe l'ensemble des grands groupes de la messagerie. Elle seule permet de connaître les fluctuations conjoncturelles sur ce marché très saisonnier. TLF apporte son soutien pour que les entreprises relevant du champ de l'enquête perçoive l'intérêt de l'enquête et y réponde dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, cette enquête sur l'activité et les prix de la messagerie fait partie du dispositif statistique du SESP pour une meilleure connaissance conjoncturelle des marchés (volumes et prix) du transport de fret. En particulier cette enquête permettra de compléter les éléments constitutifs de l'Indice de la Production des Services de Transport, mis en place par le SESP.

5. Principaux thèmes abordés

Les variables suivies seront les chiffres d'affaires, tonnage et nombre d'envois en messagerie traditionnelle France et internationale et en express France, exportation et importation.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

L'enquête vient compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage

Le champ de l'enquête est la messagerie et le fret express, repérés par le code 634A de la nomenclature d'activité française.

Le secteur très concentré sur un nombre restreint de groupes. Aussi, pour la pertinence des résultats et la commodité de l'enquête, l'unité interrogée est le groupe. L'enquête est envoyée aux têtes de groupe des principaux acteurs du secteur (moins d'une trentaine qui couvrent plus de 90 % de l'activité de messagerie et fret express hors frigorifique).

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

L'enquête est trimestrielle. Les variables suivies (chiffres d'affaires, tonnage et nombre d'envois) ont été discutées et élaborées en collaboration avec TLF et quelques grands groupes de la messagerie et de l'express. Ces variables correspondent aux besoins de connaissance du marché, tant pour les professionnels que pour l'administration.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les variables et les activités suivies ont été déterminées en collaboration avec les acteurs majeurs du secteur. Les données relevées sont présentes dans les systèmes d'information des groupes interrogés, permettant de limiter le temps de réponse des groupes à l'interrogation trimestrielle. Le retour de ces prix par voie électronique ou téléphonique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Pour mettre en place cette enquête, le SESP a travaillé en collaboration étroite avec TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France). De nombreux contacts avec quelques grands groupes du secteur ont été établis pour mettre au point les variables et les secteurs fins sur lesquels doit porter l'interrogation trimestrielle.

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » disponible sur le site du ministère.